

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes  
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

Questions régionales

Rapports régionaux

AMÉRIQUE DU NORD\*

**1. Informations générales**

2. 1.1. Représentant régional: M. Hesiquio Benitez-Diaz (Mexique)
- 1.2 Suppléante: Mme Adrienne Sinclair (Canada)
- 1.3 Nombre de Parties de la région: 3
- 1.4. Période couverte par le présent rapport: février 2014 à juin 2015

**2. Liste des spécialistes des questions CITES relatives aux plantes**

**CANADA**

- Autorité Scientifique  
Canadian Wildlife Service, Environment Canada  
Adresse: Gatineau, Québec, CANADA K1A 0H3  
Courriel: [cites-science@ec.gc.ca](mailto:cites-science@ec.gc.ca)  
  
Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes  
Nom: Adrienne Sinclair (Représentante suppléante de l'Amérique du Nord)  
Spécialité: Plantes médicinales  
Adresse: Autorité scientifique CITES, Service canadien de la faune, Environnement Canada,  
Gatineau, Québec, CANADA K1A 0H3  
Téléphone: +1 (819) 938/3959  
Fax : +1 (819) 938 3984  
Courriel: [Adrienne.Sinclair@ec.gc.ca](mailto:Adrienne.Sinclair@ec.gc.ca)

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes

Nom: Ken Farr  
Spécialité: Forêts et espèces produisant du bois  
Adresse: Service canadien des forêts, autorité scientifique CITES, Ressources naturelles Canada, 580 Booth St., Ottawa, Ontario, CANADA K1A 0E4  
Téléphone: +1 (613) 668/3366  
Courriel: [Kfarr@NRCan.gc.ca](mailto:Kfarr@NRCan.gc.ca)

**MEXIQUE**

- **Organe de gestion**

Dirección General de Vida Silvestre (DGVS), Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT)

Adresse: Av. Revolución 1425, Col. San Angel Tlaopac, Del. Álvaro Obregón. 01040 México, D.F.  
Téléphone: +51 (55) 56 24 33 06/09

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes

Nom: Jorge Maksabedian de la Roquette  
Courriel: [Jorge.maksabedian@semarnat.gob.mx](mailto:Jorge.maksabedian@semarnat.gob.mx)

- **Autorité scientifique**

Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)

Adresse: Liga Periférico-Insurgentes Sur #4903, Colonia Parques del Pedregal. 14010, México, D.F.

Courriel: [ac-cites@conabio.gob.mx](mailto:ac-cites@conabio.gob.mx)

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes

Hesiquio Benitez Diaz  
Téléphone: +52 22/50045025  
Courriel: [hbenitez@conabio.gob.mx](mailto:hbenitez@conabio.gob.mx)

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes

Nom: Isabel Camarena Osorno  
Téléphone: +52 (55) 50044937  
Courriel: [icamarena@conabio.gob.mx](mailto:icamarena@conabio.gob.mx)

- **Autorité de lutte contre la fraude**

Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA-SEMARNAT)

Adresse: Camino al Ajusco 200, 8vo. Piso, Jardines en la Montaña. 14210, México D.F.

Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes

Nom: Karla Isabel Acosta Resendí  
Téléphone: +52 (55) 544963116/06  
Courriel: [kiacosta@profepa.gob.mx](mailto:kiacosta@profepa.gob.mx)

Nom: Francisco Javier Navarrete Estrada  
Téléphone: +52 (55) 54496316/06  
Courriel: [fnavarrete@profepa.gob.mx](mailto:fnavarrete@profepa.gob.mx)

Autres spécialistes des questions relatives aux plantes

Nom: Hernán J. Jiménez Vargas  
Spécialité: Chef de service  
Téléphone: (0155) 54496300 ext. 16955  
Courriel: [hjimenez@profepa.gob.mx](mailto:hjimenez@profepa.gob.mx)

Nom: Carolina C. Carrillo Páez  
Téléphone: (0155) 54496300 ext. 16283  
Courriel: [ccarrillo@profepa.gob.mx](mailto:ccarrillo@profepa.gob.mx)

Nom: Eliz R. Martínez López  
Téléphone: (0155) 54496300 ext 16427  
Courriel: [elremartinez@profepa.gob.mx](mailto:elremartinez@profepa.gob.mx)

## ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

### - **Organe de gestion**

U.S. Fish and Wildlife Service, Division of Management Authority

Adresse: 5275 Leesburg Pike, MS: IA

Falls Church, Virginia 22041-38033 USA

#### Autres spécialistes des questions relatives aux plantes

Nom: M. Mark Albert

Spécialité: Données U.S. sur le commerce CITES, espèces produisant du bois, Programme U.S. de centres de sauvetage des plantes

Téléphone: +1 (703) 358/2095

Courriel: [Mark\\_Albert@fws.gov](mailto:Mark_Albert@fws.gov)

Nom: Mme Anne St. John

Spécialité: Commerce du bois, plantes médicinales, connaissances générales sur les questions relatives aux plantes CITES

Téléphone: +1 (703) 358/2095

Courriel: [Anne\\_StJohn@fws.gov](mailto:Anne_StJohn@fws.gov)

### - **Autorité scientifique**

U.S. Fish and Wildlife Service

Division of Scientific Authority

5275 Leesburg Pike

MS: IA Falls Church, Virginia 22041-38033 USA

#### Personne à contacter pour les questions relatives aux plantes

Nom: Rosemarie Gnam, Directrice

Téléphone: +1 (703) 358/1708

Courriel: [scientificauthority@fws.gov](mailto:scientificauthority@fws.gov), [Rosemarie\\_Gnam@fws.gov](mailto:Rosemarie_Gnam@fws.gov)

#### Autres spécialistes des questions relatives aux plantes:

Nom: Mme Pamela Hall Scruggs, Directrice générale

Téléphone: +1 (703) 358/1708

Courriel: [Pamela\\_Hall@fws.gov](mailto:Pamela_Hall@fws.gov)

Nom: Patricia De Angelis

Spécialité: Plantes médicinales, produits forestiers non ligneux, conservation ex situ

Téléphone: +1 (703) 358/1708

Courriel: [Patricia\\_DeAngelis@fws.gov](mailto:Patricia_DeAngelis@fws.gov)

Nom: Mme Patricia Ford

Spécialité: Ginseng à cinq folioles, plantes horticoles, espèces de bois, cactus

Téléphone: +1 (703) 358/1708

Courriel: [Patricia\\_Ford@fws.gov](mailto:Patricia_Ford@fws.gov)

## 3. Aperçu des activités des représentants régionaux

### 3.1. Représentant régional (M. Hesiquio Benitez, Mexique)

- Assure la présidence du groupe de travail du Comité pour les plantes sur la coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (Res. Conf. 16.5).
- Assure la coprésidence du groupe de travail conjoint du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux sur l'examen périodique en association avec Mme Carolina Caceres (Représentante régionale pour l'Amérique du Nord et Présidente du Comité pour les animaux).
- Assure la présidence du groupe de travail du Comité permanent sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

### 3.2 Suppléante (Mme Adrienne Sinclair, Canada).

- Assure la coprésidence avec la Suisse du groupe de travail du Comité pour les plantes chargé des rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement.

## 4. Activités menées en ce qui concerne:

### 4.1 Le commerce important

#### CANADA

L'autorité scientifique du Canada, au nom du groupe de travail des autorités scientifiques du Canada et de l'autorité scientifique des États-Unis, a participé à une réunion en personne du groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'Étude du commerce important, organisée en avril 2015 au Centre national de formation à la conservation du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, à Shepherdstown, Virginie de l'Ouest, États-Unis, pour faire avancer les discussions du groupe de travail et préparer des documents pour examen par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes.

#### MEXIQUE

Le 6 juin 2014, le Secrétariat a informé l'organe de gestion du Mexique (la DGVS) que *Carnegiea gigantea* (connue sous le nom commun de *sahuaro* en espagnol), une espèce indigène du Mexique et des États-Unis d'Amérique, avait été sélectionnée pour faire partie de l'"Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II" (Res. Conf. 12.8 [Rev. CoP13]) à titre d'"espèce de préoccupation mineure" (sur la base des recommandations figurant dans le document PC21 WG2 Doc. 1; voir également le document PC21 ExSum. Cons., par. 12.4).

Le 4 août 2014, l'organe de gestion du Mexique (la DGVS) a envoyé au Secrétariat CITES la communication officielle SGPA/DGVS/07190/14 l'informant des éléments suivants:

- a) Outre son inscription à l'Annexe II de la CITES, dans le cadre de la législation nationale, l'espèce est également classée "Menacée" (catégorie "A") au titre de la Norme officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010. Il s'ensuit que, conformément à la Loi mexicaine sur les espèces sauvages (*Ley General de Vida Silvestre*, LGVS), seuls le prélèvement et l'exploitation de spécimens issus d'Unités de gestion pour la conservation de la faune et de la flore sauvages (UMA en espagnol) sont autorisés, en application de plans de gestion préalablement approuvés par la DGVS.
- b) En 2011, le Mexique a délivré un permis à l'UMA "Rancho Lobos" portant sur un volume de 28 000 kg de sahuaro; ce permis avait une période de validité allant du 15 juillet 2011 au 15 janvier 2012. Suite à la délivrance de cette autorisation de prélèvement, seuls trois permis d'exportation CITES ont été émis portant sur un total de 8400 kg de sahuaro. Depuis, la DGVS n'a plus délivré de permis autorisant de nouveaux prélèvements de spécimens de cette espèce.

Le Mexique a également insisté sur le fait que toutes les demandes de prélèvement relatives à *C. gigantea* à des fins d'exportation étaient étudiées à l'aune de l'article IV de la Convention. Sur la base de ces informations, le pays a demandé à être retiré de l'Étude du commerce important.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'autorité scientifique des États-Unis d'Amérique a accueilli la deuxième réunion du groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'Étude du commerce important qui s'est tenue en avril 2015 au Centre national de formation à la conservation de l'US Fish and Wildlife Service (USFWS), Virginie-Occidentale, États-Unis d'Amérique. Dix-huit délégués ont participé à cette réunion qui a permis au groupe de travail d'approfondir les débats et d'étudier et d'émettre des avis sur la procédure en vigueur concernant l'examen du commerce direct de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II prélevés dans la nature, élevés en ranch ou d'origine inconnue ou non spécifiée. Les progrès accomplis en la matière seront présentés à la 22<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

## 4.2. Examen des annexes

### MEXIQUE

- L'autorité scientifique du Mexique (la CONABIO) collabore avec les États-Unis d'Amérique à l'achèvement de l'examen périodique de *Sclerocactus* spp. Depuis la mi-2015, la CONABIO assure notamment le financement et la coordination d'une étude intitulée "Évaluation de l'état de conservation et de la taxonomie des espèces mexicaines de *Sclerocactus* (Cactaceae) inscrites aux annexes CITES", sous la direction du docteur Salvador Arias, de l'institut de biologie de l'Université nationale autonome du Mexique. Les résultats de cette étude seront présentés dans le document conjoint sur l'examen périodique de *Sclerocactus* spp. établi par les États-Unis d'Amérique et le Mexique.
- En outre, suite aux accords conclus lors de la 21<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (tels qu'énoncés dans le document PC21 WG5 Doc. 1) le 28 juillet 2015 (par le biais de la Communication officielle DGCII-334/2015), le Mexique a consulté le Guatemala pour lui demander s'il était prêt à entreprendre l'examen périodique de l'espèce *Balmea stormiae* (Annexe I), une plante endémique du Costa Rica, du Guatemala, du Mexique et d'El Salvador. Le résultat de cette consultation figurera dans le document "Vue d'ensemble des espèces sélectionnées" qui sera présenté par le Secrétariat à la présente réunion.

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'autorité scientifique des États-Unis d'Amérique achève l'examen périodique du genre *Sclerocactus* (Cactaceae) (en collaboration avec le Mexique); son aire de répartition englobe ces deux pays et l'espèce endémique *Lewisia serrata* (Portulacaceae). Les résultats seront communiqués à la 22<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

## 4.3. Projets CITES dans la région

### CANADA / MEXIQUE / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Un projet d'une durée de deux années soumis par les autorités CITES de la région d'Amérique du Nord sur "Le renforcement de la production durable et de la conservation d'espèces sélectionnées inscrites à l'Annexe II de la CITES en Amérique du Nord" a été approuvé par la Commission de coopération environnementale (CCE) pour financement dans le cadre de son "Plan opérationnel 2015-2016", avec un budget total de 300 000 USD: 65 000 USD pour la première étape et 235 000 USD pour la deuxième étape. Le but du projet est de décrire le commerce des espèces inscrites à l'Annexe II dans la région afin de promouvoir leur commerce légal et durable comme suit: [étape 1] identification et priorisation d'espèces de l'Annexe II faisant l'objet d'un commerce important, suivies d'une analyse exhaustive du commerce; et [étape 2] établissement et mise en œuvre de plans d'action pour renforcer et améliorer la collaboration régionale à l'application des dispositions CITES pour les espèces choisies. Pour ce faire, la région s'emploie actuellement à définir le mandat du consultant qui sera chargé de la réalisation du premier objectif du projet: la liste des espèces prioritaires de l'Annexe II d'intérêt commun au niveau régional.

### MEXIQUE

La CONABIO élabore un projet sur l'"Évaluation de l'état de conservation et des possibilités d'utilisation durable de candelilla (*Euphorbia antisiphilitica*) dans les zones exploitées". Ce projet vise à définir l'aire de répartition actuelle de l'espèce, son abondance et son état de conservation dans des zones où des prélèvements sont réalisés, dans le but de favoriser sa gestion durable. Prévu pour démarrer en octobre 2015, il sera mis en œuvre dans les États septentrionaux du Mexique où l'espèce est présente, en commençant par l'État de Coahuila.

## 4.4. Avis de commerce non préjudiciable (ACNP)

### CANADA

Des rapports sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) permanent servent à documenter les pratiques de gestion actuelles, au Canada, d'espèces canadiennes communément commercialisées

afin de contribuer aux décisions relatives aux permis d'exportation durable de spécimens CITES obtenus légalement.

Le Canada a maintenu les rapports d'avis de commerce non préjudiciable permanent relatifs à deux plantes canadiennes communément rencontrées dans le commerce: le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) et le sceau d'or (*Hydrastis canadensis*). Les rapports ont été mis à jour en février 2014 de façon à ce qu'ils restent conformes aux réglementations provinciales. Les avis de commerce non préjudiciable n'ont pas été modifiés. Les exportations de ginseng à cinq folioles sont jugées préjudiciables à la survie de l'espèce et celles de ginseng à cinq folioles produit artificiellement (par exemple cultivé en forêt ou semi-naturel) seront étudiées au cas par cas après examen des méthodes de production et des dispositions prévues au niveau provincial. Les exportations de sceau d'or sauvage sont considérées préjudiciables. Les rapports d'avis de commerce non préjudiciable permanent sont disponibles sur le site d'Environnement Canada à l'adresse suivante: <http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=En&n=2942DC30-1>.

#### MEXIQUE

En application de l'article IV de la Convention et des dispositions de la Res. Conf. 16.7, au cours de la période sous revue, l'autorité scientifique du Mexique (la CONABIO) a émis un total de 278 avis de commerce non préjudiciable portant sur les espèces de plantes inscrites à l'Annexe II.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

En août 2014, l'autorité scientifique des États-Unis d'Amérique a émis un avis de commerce non préjudiciable positif pour les exportations de spécimens de ginseng à cinq folioles sauvage (*Panax quinquefolius*) prélevés de manière légale pendant la saison des récoltes de 2014 dans 19 États ayant reçu l'agrément de l'USFWS et sur l'un des terres tribales indiennes. Voir <http://www.fws.gov/international/plants/american-ginseng.html>

### 4.5 Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

#### MEXIQUE

L'autorité scientifique du Mexique (la CONABIO) a étroitement collaboré à la réalisation de la mission du groupe de travail sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Un projet de rapport établi par ce groupe de travail sera présenté pour examen lors de la présente réunion.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis d'Amérique poursuivent leur collaboration avec un large éventail de botanistes, tant au niveau fédéral que non fédéral et aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger, dans le but de contribuer à la réalisation des cinq objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, par exemple au moyen de l'Évaluation nationale des produits forestiers non ligneux et de la Stratégie nationale en matière de semences ci-après décrites.

### 4.6 Divers

#### CANADA

Au Canada, le sceau d'or (*Hydrastis canadensis*) est classé "Menacé" au titre de la Loi fédérale sur les espèces en péril et l'espèce est présente dans la province de l'Ontario. En juillet 2015, plusieurs populations de sceau d'or ont fait l'objet d'une étude visant à confirmer leur présence, à estimer la taille de leur population, à réfléchir aux menaces qui pesaient sur elles et à rendre compte des modifications de leur habitat depuis la dernière étude menée en 1998. Ces activités ont été réalisées par Mme Adrienne Sinclair dans le cadre d'un projet visant à dresser un nouveau rapport sur l'état de l'espèce à l'intention du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Mme Sinclair était également l'auteur de l'étude de 1998 réalisée dans le cadre de ses recherches sur l'écologie du sceau d'or.

## 5 Activités de renforcement des capacités

### 5.1 Activités générales

#### CANADA

Signe de leur engagement continu à examiner les questions liées à la CITES et à y répondre, les membres de la région Amérique du Nord communiquent régulièrement. Au cours de la période sous revue, ils se sont réunis en téléconférence et en personne avant les réunions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent de la CITES pour se préparer à ces trois réunions et dégager une position régionale. L'ensemble des autorités scientifiques du Canada s'est également réuni pour débattre de la mise en œuvre au niveau national des volets scientifiques de la Convention, donner des avis et formuler des observations sur les activités menées par le Canada à l'international.

En 2014, de nouvelles publications sont venues enrichir la série de brochures publiées par Environnement Canada pour promouvoir le respect de la CITES en informant les voyageurs internationaux de leurs obligations juridiques au titre de la législation canadienne sur le commerce des espèces sauvages et des risques encourus. Intitulées "Ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*)" et "Médecine traditionnelle : ingrédients provenant d'animaux et de plantes sauvages", ces deux nouvelles brochures sont disponibles à l'adresse : <http://ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=E0EAA954-1>. Environnement Canada a également réalisé deux affiches disponibles en ligne: "En voyage à l'étranger ou au Canada?" (<http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=85436735-1>) et "Voyagez-vous avec votre animal exotique?" (<http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=23BD6799-1>).

#### MEXIQUE

- L'autorité scientifique du Mexique (la CONABIO) a activement contribué à l'atelier régional sur l'"*Élaboration de demandes de permis et de rapports techniques phytosanitaires relatifs à des espèces non ligneuses*" organisé les 16 et 17 juillet à Coahuila, au Mexique, en présence de plus de 60 techniciens et représentants d'organismes publics. La CONABIO s'est plus particulièrement concentrée sur le renforcement des capacités des techniciens en matière d'élaboration d'études techniques de référence sur candelilla (l'une des conditions préalables à l'émission d'ACNP pour cette espèce), l'objectif étant de renforcer les mesures en vigueur pour s'assurer que le prélèvement de spécimens de cette espèce se fait de manière durable, légale et traçable.
- Au cours de la période sous revue, l'autorité mexicaine en charge de la lutte contre la fraude (la PROFEPA) a activement participé au renforcement des capacités en ce qui concerne l'identification précise d'espèces CITES dans le commerce. Elle a notamment contribué au projet "Barcode of Life" coordonné par le Réseau mexicain de Barcode of Life (Mexbol) qui est formé de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans le cadre de cette collaboration, la PROFEPA a notamment fourni des échantillons de *Dalbergia* dans le but de contribuer à la banque de séquences d'ADN d'espèces menacées faisant l'objet d'échanges internationaux. Cette banque a pour objet de servir d'outil de référence afin d'aider à l'identification fiable de spécimens CITES.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- **Brochure "Wild American ginseng Information for Dealers and Exporters" (Informations sur le ginseng à cinq folioles sauvage à l'intention des négociants et des exportateurs):** En 2014, l'USFWS a élaboré et publié cette brochure dans le but de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des prélèvements et de respect des lois et réglementations relatives au prélèvement et à l'exportation de ginseng à cinq folioles sauvage (*Panax quinquefolius*). Ces brochures ont été diffusées aux États-Unis auprès de négociants et d'exportateurs de l'espèce et peuvent être consultées et téléchargées à l'adresse suivante : <http://www.fws.gov/international/pdf/factsheet-american-ginseng-harvesters-dealers-exporters.pdf>
- **Évaluation nationale des produits forestiers non ligneux (septembre 2014):** Le Service américain des forêts (USFS) a parrainé cette réunion de parties prenantes afin d'alimenter la réflexion sur les différentes politiques possibles et de déceler les lacunes en matière d'information

susceptibles d'entraver l'efficacité du processus décisionnel relatif au prélèvement et à la gestion durables des produits forestiers non ligneux (PFNL). Un représentant de l'autorité scientifique des États-Unis a présenté un exposé sur la CITES et les PFNL dans le cadre de discussions approfondies sur les principaux enjeux touchant aux PFNL (p.ex. l'écologie, la culture, l'économie et les réglementations). Les PFNL comprennent plus de 200 plantes médicinales inscrites aux annexes CITES ainsi que plusieurs autres espèces végétales utilisées dans l'alimentation, les cires, les parfums ou l'horticulture. Cette réunion fut l'une des premières rencontres pluriacteurs organisée au niveau national dans le but de réunir un large éventail d'organismes fédéraux et non fédéraux aux disciplines très variées et de se concentrer uniquement sur les PFNL. Elle donnera lieu à la publication d'une évaluation nationale complète des PFNL et des effets de la variabilité et du changement climatiques (date prévue de publication: début 2016).

- **Participation de l'USFWS au Sommet du bois:** Un représentant de l'organe de gestion CITES des États-Unis d'Amérique a participé au cinquième sommet du bois semestriel qui s'est tenu le 7 mai 2015 sous l'égide de C. F. Martin & Co., au siège de la société situé à Nazareth, en Pennsylvanie. Les sujets à l'ordre du jour allaient des procédures CITES à l'obligation de diligence prévue au titre du Lacey Act, en passant par le traçage génétique de la chaîne de responsabilité et l'étude de différents systèmes permettant d'établir l'origine des spécimens.
- **Activités de renforcement des capacités en dehors de la région de l'Amérique du Nord:** Les activités de renforcement des capacités entreprises par les États-Unis a) dans la région Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes, b) dans la région Afrique et c) dans la région Asie sont présentées en détail dans l'ANNEXE au présent document.

## 5.2 Contact avec des spécialistes et/ou des ONG

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Outre les groupes mentionnés dans d'autres parties du présent rapport, pendant la période sous revue, les États-Unis ont travaillé avec différents spécialistes des plantes et ONG, notamment l'International Wood Products Association, l'International Fragrance Association, les 12 agences fédérales des États-Unis et plus de 300 collaborateurs de la U.S. Plant Conservation Alliance, dont les Programmes étatiques pour le patrimoine naturel, NatureServe, l'Institute for Applied Ecology et Botanic Gardens Conservation International U.S.

## 5.3 Autres activités:

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'autorité scientifique des États-Unis d'Amérique assure la liaison avec le Comité consultatif sur le ginseng à cinq folioles créé par l'Herbal Products Association Foundation for Education and Research on Botanicals (la Fondation AHPA-ERB) en 2014. Ce Comité consultatif a été établi dans le but d'apporter une expertise en matière de création et d'actualisation de banques nationales et régionales de matériel génétique concernant le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*), l'objectif étant de préserver la diversité génétique de cette importante plante médicinale d'Amérique du Nord. Cette espèce est inscrite à l'Annexe II de la CITES.

En mai 2015, l'USFWS a accueilli pendant sept jours le chef de l'autorité scientifique en charge de la flore du Cameroun. Il a découvert au cours de cette visite les stratégies de gestion des produits forestiers non ligneux mises en place par les États-Unis, comment créer des réseaux de spécialistes en espèces végétales et en ressources naturelles, et comment établir des avis de commerce non préjudiciable. Entre autres activités, il a visité le Service des forêts des États-Unis (USFS) et s'est entretenu avec des propriétaires fonciers privés cultivant du ginseng à cinq folioles et d'autres produits forestiers non ligneux.

## 6. Difficultés d'application rencontrées dans les pays

### 6.1 Questions techniques:

#### CANADA

À la date d'août 2015, le Canada n'utilisait plus de certificats phytosanitaires pour attester de la reproduction artificielle de plantes. Le pays utilise les documents standard d'exportation et de réexportation CITES assortis, le cas échéant, du code source A.

Le Gouvernement canadien a émis une réserve temporaire sur les décisions adoptées par la Conférence des Parties. Aux termes de la Convention, rédigée en 1975, les Parties disposent d'un délai de 90 jours pour mettre en application les amendements adoptés. Le Canada n'étant pas en mesure de respecter ces brefs délais pour apporter les changements réglementaires nécessaires, une réserve a été émise concernant les décisions prises à la 16<sup>e</sup> session de la CoP pour avoir assez de temps pour mettre en œuvre les changements réglementaires. En avril 2015, les amendements apportés par la CoP16 à la liste des espèces réglementées par la CITES étaient juridiquement en vigueur au Canada avec l'achèvement du processus réglementaire visant à mettre à jour les règlements sur le commerce des animaux et des plantes sauvages (WAPTR) et la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRITA), de sorte que les réserves temporaires émises concernant les décisions de la CoP16 ont été levées en juin 2015. Le Gouvernement canadien est très sérieux en ce qui concerne la protection des espèces courant un risque à l'intérieur de ses frontières et au niveau international et respecte ses responsabilités vis-à-vis de la CITES. Le Canada continue de soutenir fermement les décisions prises par la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES.

## 7. Autres thèmes relatifs à la CITES (plantes médicinales, arbres produisant du bois, etc.)

#### CANADA

L'autorité scientifique CITES du Canada, le Service canadien des forêts, continue de participer à des discussions inter-institutions visant à faire mieux connaître les effets à l'échelle mondiale de l'abattage illégal et à élaborer de nouveaux outils, des évaluations stratégiques et des mesures réglementaires pour caractériser de manière plus précise l'abattage illégal concernant des espèces de bois CITES ou non protégées au titre de la Convention.

#### MEXIQUE

- Les 11 et 12 juin 2015, la CONABIO a accueilli un atelier d'experts chargé d'évaluer l'état de conservation des espèces ligneuses de *Dalbergia* du Mexique, à la lumière des critères établis au titre de la législation nationale (à savoir la Norme officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010). Le Mexique présentera les résultats préliminaires et les recommandations formulées à l'issue de cet atelier dans un document de travail pour examen à la présente réunion, l'objectif étant d'améliorer la mise en œuvre des inscriptions à l'Annexe II de différentes espèces de *Dalbergia*.
- Le 11 août s'est tenu à Quintana Roo (Campeche) un "Atelier régional sur l'application de la CITES aux espèces produisant du bois". Plus de 75 représentants du secteur public ainsi que des producteurs et des techniciens en foresterie y ont participé. Cet atelier avait pour objectif de renforcer les capacités de différents acteurs en matière de mise en œuvre des inscriptions aux annexes CITES et en termes de connaissance du cadre juridique national dans lequel s'inscrivent la conservation et l'utilisation durable des espèces de bois, avec une attention particulière accordée à l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*). La participation des autorités CITES du Mexique s'est principalement axée sur le renforcement des capacités des producteurs et des techniciens en foresterie en matière de délivrance de permis d'exportation CITES et en ce qui concerne les informations requises pour émettre des ACNP.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- **Amendements apportés au Lacey Act:** Comme indiqué dans les Rapports régionaux antérieurs établis par l'Amérique du Nord, le Lacey Act, qui rend illicite l'importation, l'exportation, le transport, la vente, la réception, l'acquisition ou l'achat dans le cadre du commerce entre les États de l'Union ou du commerce étranger de tout spécimen sauvage prélevé ou commercialisé en violation des lois de

conservation d'un État des États-Unis ou d'un autre pays, a été amendé en 2008 pour protéger un plus large éventail d'espèces végétales, notamment des espèces de bois et de plantes étrangères. Au cours de la période sous revue, le Gouvernement américain a continué de mettre en œuvre une approche progressive de l'obligation de déclaration concernant les importations de spécimens végétaux et a fourni des informations supplémentaires aux niveaux national et international sur les amendements. Le 6 février 2015, le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA-APHIS) a publié un avis dans le Registre fédéral informant le public des produits végétaux qui seraient concernés par l'obligation de déclaration au titre de la phase suivante du processus et l'invitant à soumettre des commentaires.

- **Activités des États-Unis d'Amérique concernant l'acajou du Pérou:** Au cours de la période sous revue, l'organe de gestion des États-Unis est resté en contact étroit avec le Pérou concernant son application de l'inscription de l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*) à l'Annexe II. Nous avons étroitement surveillé les volumes d'acajou en provenance du Pérou importés par les États-Unis en 2014 et 2015 et nous avons fourni au Pérou des rapports périodiques sur ces importations qui, au moment de l'établissement du présent rapport, s'élevaient au total à 72 m<sup>3</sup> en 2014 et 230 m<sup>3</sup> depuis janvier 2015. Les États-Unis communiquent régulièrement cette information au Pérou pour aider ce pays à surveiller ses exportations et à gérer ses quotas d'exportation.
- **Programme de Centre de sauvetage des plantes CITES:** En 1978, l'organe de gestion CITES des États-Unis a créé, en coopération avec le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) du Ministère de l'agriculture, le Programme de "Centre de sauvetage des plantes CITES" pour prendre soin des spécimens vivants de plantes inscrites à la CITES considérés comme abandonnés sur le plan juridique, confisqués ou saisis par les autorités américaines pour non-respect des dispositions de la CITES. À l'heure actuelle, aux États-Unis, 84 établissements coopèrent bénévolement au titre de Centres de sauvetage des plantes. Il s'agit uniquement de jardins botaniques, d'arboretums, de parcs zoologiques ou d'instituts de recherche. En 2014, l'APHIS a saisi 28 cargaisons de spécimens de végétaux vivants en infraction avec la réglementation CITES. Elles contenaient au total 3985 plantes et 16 squelettes de cactus. Les 26 cargaisons confiées aux Centres de sauvetage des plantes se composaient de 2693 cactus, 1113 euphorbes, 112 orchidées, 50 podophyllums, 11 plantes grasses, 3 tillandsias, 2 cycadées, 2343 aloès, 27 sarracénies pourpres et 8 fougères arborescentes ainsi que 14 squelettes de cactus.
- **Participation de l'USFWS à la Réunion de la région Europe sur les plantes CITES:** Un représentant de l'organe de gestion CITES des États-Unis a assisté à la IX<sup>e</sup> Réunion de la région Europe sur les plantes CITES qui s'est tenue à Wageningen, aux Pays-Bas, en novembre 2014. Il a participé aux débats sur les questions relatives aux plantes intéressant la région Europe, décrit l'état d'avancement des travaux du groupe de travail sur les annotations créé par le Comité permanent et présenté les projets et les difficultés rencontrées par les États-Unis en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions relatives aux espèces d'arbres inscrites aux annexes CITES.
- **20<sup>e</sup> Réunion trilatérale des représentants de la région d'Amérique du Nord (avril 2015):** La 20<sup>e</sup> Réunion trilatérale des représentants du Canada, du Mexique et des États-Unis d'Amérique s'est tenue aux États-Unis. Une table ronde CITES a notamment été organisée pour débattre de questions relatives à la mise en œuvre de la Convention, des préparatifs des réunions du Comité technique et de la CoP17 et d'autres éléments en lien avec la Convention intéressant la région d'Amérique du Nord.

## 8. Travaux à réaliser jusqu'à la prochaine session du Comité pour les plantes (s'ils n'ont pas été mentionnés précédemment)

### CANADA

- Mme Carolina Caceres, Représentante régionale pour l'Amérique du Nord et Présidente du Comité pour les animaux, assure la coprésidence du Comité de travail consultatif sur l'évaluation de l'Étude du commerce important aux côtés du spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes, M. Noel McGough. Le Canada est membre des Groupes de travail du Comité permanent sur les annotations, sur la délivrance de permis électroniques, sur les technologies de l'information et les systèmes électroniques, et sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Il est également membre du groupe de travail du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur les espèces éteintes ou peut-être éteintes. Enfin, il est membre des groupes de travail du Comité pour les plantes sur l'établissement de rapports

sur le commerce des plantes reproduites artificiellement et sur les plantations et la reproduction artificielle des arbres et du bois d'agar (Glossaire).

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- **Poursuite de la participation aux groupes de travail intersessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les plantes/Comité pour les animaux:** Outre le fait d'assurer la présidence du groupe de travail provisoire sur les annotations, comme indiqué ci-après, les États-Unis ont poursuivi leurs activités dans le cadre des groupes de travail sur l'examen périodique et sur l'évaluation de l'Étude du commerce important; ils participent également aux groupes de travail intersessions conjoints sur le renforcement des capacités, sur les espèces éteintes ou peut-être éteintes et sur l'examen du matériel d'identification.
- **Groupe de travail sur l'élaboration et l'application des annotations :** Les États-Unis assurent la présidence de ce groupe de travail du Comité permanent dont l'objectif est de vérifier que les Parties ont la même compréhension des annotations et de chercher à adopter des procédures appropriées et raisonnables relatives à l'élaboration d'annotations pour les plantes. Ce groupe de travail accomplit sa mission en collaboration étroite avec le Comité pour les plantes. Nous sommes actuellement en train de nous coordonner avec les membres du groupe de travail afin d'établir un document de travail qui sera présenté à la 66<sup>e</sup> session du Comité permanent et un rapport d'étape devrait être soumis à la 22<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

#### 9. Autres questions

##### MEXIQUE

- **Pied d'éléphant (*Beaucarnea recurvata*):** Suite à la publication des résultats d'une étude financée par la CONABIO et menée par TRAFFIC-Amérique du Nord en 2013, il a été établi que le pied d'éléphant (*Beaucarnea recurvata*), une plante endémique des États mexicains de Veracruz et d'Oaxaca, pourrait répondre aux critères d'inscription aux annexes CITES. Les 25 et 26 septembre 2014, la CONABIO a ainsi organisé un atelier réunissant des spécialistes de cette espèce dans le but d'évaluer son état de conservation, ses modes d'utilisation et les menaces qui pèsent sur elle. Près de 30 participants issus d'instances gouvernementales, du milieu universitaire et de la société civile y ont assisté. Il est ressorti des principales conclusions et recommandations de cet atelier que l'espèce pourrait mériter d'être inscrite à l'Annexe II (conformément à l'alinéa 2a) de l'art. II de la Convention). De ce fait, le Mexique soumettra à l'attention de la présente réunion une proposition d'amendement en vue de l'inscription de *B. recurvata* à l'Annexe II de la Convention. En outre, depuis avril 2015, la CONABIO finance un projet sur l'"Évaluation de la chaîne de valeur du pied d'éléphant (*B. recurvata*) et de l'état de ses populations sauvages" élaboré par l'Institut national d'écologie; les premiers résultats de cette étude devraient être communiqués début 2016.
- **Activités d'inspection menées par l'autorité mexicaine en charge de la lutte contre la fraude (la PROFEPA):** Pendant la période sous revue, la PROFEPA a procédé, au total, au contrôle de 11 151 spécimens d'espèces sauvages (y compris des spécimens d'espèces de flore et de bois sauvages inscrites aux annexes CITES), dont 2240 étaient destinés à l'exportation, les 8811 spécimens restants correspondant à des importations. Pour être plus précis:
  - a) Entre août et septembre 2014, la PROFEPA a saisi 297 spécimens de peyote (*Lophophora* spp.) et d'echeverias (*Echeveria* spp.) destinés aux marchés asiatique et européen;
  - b) Dans le cadre d'une opération spéciale de lutte contre l'abattage illégal à grande échelle d'espèces de bois tropical, notamment *Swartzia cubensis*, *Swietenia macrophylla*, *Cedrela odorata* et *Dalbergia granadillo*, un total de 855 m<sup>3</sup> de bois brut a été saisi.
  - c) En 2015, dans le port de Manzanillo (Colima), la PROFEPA a saisi deux cargaisons de *Dalbergia granadillo* pour un volume total de 40,750 m<sup>3</sup> de bois.

##### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- **Stratégie nationale en matière de semences:** Par le biais de la U.S. Plant Conservation Alliance, l'autorité scientifique des États-Unis participe à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de semences destinée à renforcer la coordination entre les responsables de la gestion des terres au

niveau fédéral et non-fédéral en vue de la conservation, de la restauration et du rétablissement des paysages indigènes, des écosystèmes et des peuplements végétaux de plus en plus touchés par les incendies, l'urbanisation, la prolifération d'espèces envahissantes ou le changement climatique. Ce projet donne l'occasion de collaborer avec tout un éventail d'experts en botanique (y compris des généticiens, des spécialistes en plantes rares et des écologistes spécialisés en restauration) en vue d'étudier les possibilités de restauration et de conservation du matériel génétique d'espèces indigènes des États-Unis inscrites aux annexes CITES. La Stratégie nationale en matière de semences en vue de la restauration et du rétablissement des espèces 2015-2020 est pratiquement achevée et devrait être prochainement rendue publique. Pour en découvrir les grandes lignes, voir: <http://www.blm.gov/ut/st/en/prog/more/CPNPP/0/seedstrategy.html>

- **Stratégie relative à la santé des agents de pollinisation:** En mai 2015, les États-Unis ont rendu publique une stratégie globale relative à la santé des agents de pollinisation dans le but de décrire les besoins et les mesures prioritaires à prendre pour mieux comprendre la raréfaction des agents de pollinisation et améliorer leur santé. Plusieurs espèces animales contribuant à la pollinisation ou à la dispersion des graines, dont les chauves-souris, les coléoptères, les papillons, les colibris, les marsupiaux, les primates, les rongeurs et les musaraignes arboricoles sont protégées au titre de la CITES. Ces animaux font l'objet de multiples échanges commerciaux à des fins de consommation, pour alimenter le marché des animaux de compagnie ou pour enrichir des collections, entre autres. Rédigée par un groupe de travail inter-institutions à la demande du Président des États-Unis, M. Barack Obama, la "Strategy to Promote the Health of Honey Bees and Other Pollinators and accompanying Research Action Plan" (stratégie nationale de promotion de la santé des abeilles et des agents de pollinisation, accompagnée d'un plan d'action en matière de recherche) peut être consultée à l'adresse: <https://www.whitehouse.gov/blog/2015/05/19/announcing-new-steps-promote-pollinator-health>

## USA's capacity building activities outside the North American Region

### a) Capacity building in Central and South American and the Caribbean Region

The U.S. Department of the Interior-International Technical Assistance Program (DOI-ITAP) and the USFWS CITES Authorities, with funding from the U.S. Department of State (DOS), worked with the United Nations' Environment Programme-World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC) to develop and publish an Analysis of CITES trade: Central America and the Dominican Republic (published in February 2014), in English and Spanish. The report was presented by DOI-ITAP and UNEP-WCMC to the CITES officials of Central America and the Dominican Republic for their review and discussion at a workshop held in Guatemala City in 2014, along with training on use of CITES databases. The report is at:

- English: <http://citescentroamerica.unep-wcmc.org/wordpress/english/>
- Spanish: <http://citescentroamerica.unep-wcmc.org/wordpress/spanish/>

Representatives of the U.S. Scientific and Management Authorities participated in a Capacity Exchange Workshop between Guatemala and the United States, hosted by the Guatemalan CITES Scientific Authority (3-7 November 2014), for CITES-listed timber species. The purpose of the workshop was to improve the effective implementation of CITES for Guatemalan timber species.

Also in Guatemala, the U.S. Agency for International Development (USAID) supported the DOI on multi-sectoral and cross-border cooperation, governance, judicial processes and economic incentives within the Maya Biosphere Reserve. In particular, DOI collaborated with the European Union's Forest Law Enforcement, Governance and Trade Program to combat illegal logging along the Guatemala-Belize border. As a result of this partnership, seizures of illegally-logged timber (particularly rosewood, *Dalbergia* spp.) greatly increased with the aid of patrols and mobile control posts. DOI also supported an outreach campaign to raise awareness of the human and environmental cost of illegal logging and trade.

In Peru, a standardized protocol for collection and field storage of cambium and leaf samples, based on a Missouri Botanical Garden protocol, was informally approved by the Peruvian Amazon Research Institute (IIAP), La Molina University, and the Peruvian Ministry of Environment (MINAM) in July 2014; 43 people were trained in proper collection and field storage/preservation of cambium. In May 2015, the new Peruvian National Forest and Wildlife Service (SERFOR), convened a meeting among the USFS, MINAM, IIAP, and National Agrarian Research Institute (INIA) to improve coordination and standardization among three *Cedrela* studies being conducted with support from the U.S. Government, von Thunen, and Helveta. A working group was formed, and SERFOR and IIAP are leading the establishment of an official, standard protocol for all current and future *Cedrela* studies as well as another sampling training workshop to ensure collectors for all three projects are applying the standard protocol. Samples from 43 trees in 5 regions (Loreto, San Martin, Junin, Madre de Dios, Pasco) have been collected thus far. SERFOR has committed to continue to collect samples in all of their CITES inspections. This CITES-related work is funded by the DOS and USAID and implemented by the USFS.

USAID assisted Peru's MINAM, the country's scientific authority for CITES, in developing technical guidelines for silviculture plans involving endangered tree species, such as maintaining an adequate number of tree species on site to ensure natural regeneration. USAID also helped MINAM conduct various inventories of endangered species to improve conservation and management decisions, including an analysis of the state of orchids (Orchidaceae family) included in the CITES Appendices. Separately, USAID supported implementation of the Forest Management Plan for the Tahuamanu Tree Seedling Conservation Concession, which exists to ensure *in situ* germplasm conservation of two endangered tree species, mahogany (*Swietenia macrophylla*) and Spanish cedar (*Cedrela odorata*).

USAID also supports the efforts of Peruvian and international partners to halt and reverse deforestation and forest degradation, while promoting sustainable forest management, in line with the requirements of the U.S.-Peru Trade Promotion Act's Forest Sector Governance Annex. In 2014, USAID supported the transition of Peru's Forest and Wildlife Directorate to SERFOR, housed under the Ministry of Agriculture and Irrigation. USAID and its partners also helped draft regulations for the Forestry and Wildlife Law (passed in 2011), which were made available for review by indigenous communities. Complementary

activities helped two major national confederations of Amazon indigenous people learn how to participate in implementing the new law.

Technological solutions to enforcing regulations are a cornerstone of USAID support to Peru. In partnership with the USFS, we made great progress in the development of the Control Module for the National Forest and Wildlife Information System (SNIFF-MC), a state-of-the-art system that uses cloud-based technology to track timber from forest concession to port. The prototype of this system was successfully developed into a stand-alone chain of custody system and delivered to SERFOR in July 2014. The system is being piloted in two of Peru's major timber corridors while the full SNIFF-MC is being developed. As the SNIFF is implemented in the major logging corridors, forest authorities will be able to identify sources of illegal logging and take measures to address them. Information exchanges between USFS and SERFOR specialists, including workshops in Lima and a study tour on management of national information systems to the USFS Albuquerque Service Center Training, further prepared SERFOR to apply SNIFF.

Globally, USAID's Forest Legality Alliance (FLA) aims to stop illegal logging and associated trade by promoting compliance with a recent amendment to the U.S. Lacey Act, which requires that timber for wood and wood products sold in the United States be legally harvested in the countries of origin. In 2014, FLA supported work by the Global Forest and Trade Network to complete a legality framework for Panama. In collaboration with the European Forestry Institute, FLA partner "Reforestamos Mexico" catalyzed cooperation among government agencies in Mexico, Brazil and Colombia to combat illegal logging and associated trade, and contributed to the formation of new legality indicators in Mexico's national forest policy. Several new country profiles were uploaded to the website's "risk tool," and FLA's Sustainable Wood and Paper-based Products procurement guide was updated.

#### **b) Capacity building in Africa Region**

To improve the effective implementation of CITES, the United States provides assistance to other CITES Parties through capacity building. The African French-speaking countries are a U.S. priority area for these efforts given their high biodiversity and volume of traded wildlife. At the request of both Gabon and Cameroon, representatives of the U.S. CITES Authorities conducted two CITES Needs Assessments—one in Gabon (June 2014) and the other in Cameroon (December 2014)—to provide them with recommendations to improve CITES implementation in the respective countries.

In Madagascar, USAID partners completed a preliminary report on rosewood and ebony trade, used to inform a September 2014 Non-Detriment Finding workshop to assess the current state of knowledge on rosewood (*Dalbergia* spp.) and ebony (*Diospyros* spp.) and to identify information gaps and priority actions to make sure that the legal export of these species will not adversely affect the wild populations protected under CITES Appendix II. More information is at <http://www.traffic.org/home/2014/9/26/forest-stakeholders-meet-to-examine-madagascar-timber.html>

Faced with the threat of trade sanctions, the Government of Mozambique worked with USAID to prepare new regulations pertaining to harvest and trade of wild animals and plants, and submit them for public consultation. The CITES Secretariat recommended a trade suspension for Mozambique in 2014 due to significant trade in three genus of cycads and three species of vertebrates, if the country failed to bring its national regulations and enforcement in line with CITES requirements.

#### **c) Capacity building in Asia**

From May 25 to 29, 2015, U.S. Forest Service, through USAID funding, participated in and assisted Freeland Foundation in implementing a Special Investigations Group training on Rosewood at the International Law Enforcement Academy (ILEA) Center in Bangkok, Thailand, part of USAID's Asia's Regional Response to Endangered Species Trafficking (ARREST) program. The USFS also coordinated the participation of a representative of the U.S. Department of Justice, a retired agent of the U.S. Drug Enforcement Agency, and a wood ID expert from the Ministry of Forests in Brazil. The Rosewood Special Investigations Group was attended by twenty-five law enforcement investigators including customs, police, forestry officers and prosecutors. Investigators, scientists and anti-money laundering specialists from World Customs Organization, Thailand, Lao PDR, Vietnam, Indonesia, India, Cambodia, Malaysia and the U.S. shared information about criminal groups and the most successful investigation methods. The USAID-supported training, implemented on the ground by Freeland Foundation, helped increase the capacity of the officers to share best practices across continents in order to target illicit networks engaged in this highly profitable organized crime. The training focused on the illegal international trade in CITES protected rosewood by presenting the group with cutting-edge investigation techniques to detect ongoing rosewood trafficking between source, transit and consumer countries.